

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI**

**OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Université Familiale de Châtelleraut et sa région pour l'organisation de la manifestation "Odyssée des Familles"**

*Mesdames, Messieurs,*

*L'Université Familiale de Châtelleraut et sa région, adhérente de Familles de France, s'associe à une campagne nationale de sensibilisation à la protection de l'environnement. Elle ambitionne de faire prendre conscience aux familles du pays châtelleraudais leur part de responsabilité quant aux excès des modes de consommation et de leurs impacts sur l'environnement.*

*A travers la mise en oeuvre d'un village écocitoyen l'association vise toute la population mais principalement le public scolaire de l'agglomération. Le village fait partie d'une campagne itinérante de sensibilisation à la protection de la planète qui s'intitule "l'Odyssée des familles". Cette opération a débuté à l'occasion du 6ème forum mondial de l'eau et fera escale dans de nombreuses villes afin de sensibiliser le grand public sur les enjeux du développement durable.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

**VU** l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

**VU** l'article 3 alinéa II-3 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays châtelleraudais, relatifs à la compétence optionnelle "Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie",

**VU** la délibération n°2 du Conseil Communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération du conseil de communauté n°6 du 10 avril 2012 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2012, dont les crédits inscrits aux comptes 6574,

**CONSIDERANT** les objectifs poursuivis par l'association à travers le projet Odyssée des familles et la convergence d'objectifs avec l'agglomération,

**CONSIDERANT** la demande de subvention en date du 4 octobre 2011,

**CONSIDERANT** que la manifestation "l'Odyssée des familles" perdrait de son intérêt sans le concours de l'Education nationale et de la Caisse d'allocations familiales

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 2.000 € à l'association Université Familiale de Châtelleraut et sa région, sous réserve que les partenaires (Education nationale et Caisse d'allocations familiales) se prononcent favorablement à l'égard de ce projet,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce se rapportant au dossier.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 830/ 6574/ 3550.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le président de la communauté d'agglomération  
Transmis à la sous préfecture, le 07/05/12, n° 3490  
Publié au siège de la CAPC, le 09/05/12

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM